

Fiche technique

## **CIREX Si 73**

**Agent de démoulage externe**

### **Généralités**

Le démoulant externe CIREX Si 73 un agent de démoulage externe, spécialement étudié pour le démandrinage de tubes sur tous les types de moules.

Il permet le démoulage du polyester, de l'époxy, du phénolique, de l'acrylique, de la mélamine...et supprime l'encrassement des mandrins.

## Application

Le démoulant externe CIREX Si 73 est un agent de démoulage liquide qui s'applique en 1 seule couche à chaque moulage qui s'évapore à température ambiante et forme un film qui donne un excellent glissement du tube sur le mandrin, même dans les cas les plus difficiles, tout en supprimant l'encrassement.

Le démoulant externe CIREX Si 73 ne contient ni cire, ni silicone, ce qui permet sur les pièces démoulées et après traitement, les opérations de vernissage ou de collage.

## Propriétés

Nature	Dispersion de polymères
Aspect	Liquide blanc laiteux
Densité à 20°C	1.0
Température maxi d'utilisation	190°C
Conservation	un an en emballage fermé

## Mode d'emploi

- ▲ Nettoyer l'outillage ou le mandrin avec le nettoyant CIREX Si 019.
- ▲ Appliquer au chiffon, au pistolet ou à la brosse 2 à 3 couches de démoulant externe CIREX SI 73 au premier moulage
- ▲ Laisser sécher et procéder au moulage.
- ▲ Dans le cas de démandrinage, appliquer 1 couche avant chaque moulage.

## Conditionnements

1 litre / 1 kg, 5 litres / 5 kg

Composite Solutions AG  
Freiburgstrasse 251  
CH-3018 Bern

Téléphone +41 31 688 40 40  
Téléfax +41 31 688 40 41  
info@compositesolutions.ch  
www.compositesolutions.ch

Les informations que nous donnons par écrit ou verbalement dans le cadre de notre assistance technique et de nos essais n'engagent pas notre responsabilité. Nous conseillons aux utilisateurs des systèmes époxydes SICOMIN, à vérifier par des essais pratiques si nos produits conviennent aux procédés et applications envisagées. L'utilisation, la mise en oeuvre et la transformation des produits fournis échappent à notre contrôle et relèvent exclusivement de votre responsabilité. Si notre responsabilité devait néanmoins se trouver engagée, elle se limiterait, pour tous les dommages, à la valeur de la marchandise fournie par nous et mise en oeuvre par vos soins.